

Comment l'égalité des genres dans l'éducation est-elle incluse dans la planification sectorielle de l'éducation

Une analyse du pouvoir, de la voix et du changement social au Mali

Rapport Pays du Mali

Annexe C.8 Rapport Pays du Mali :

Mott MacDonald Limited trading as Cambridge Education. Registered in England and Wales no. 1243967. Registered office: Mott MacDonald House, 8-10 Sydenham Road, Croydon CR0 2EE, United Kingdom

Cambridge Education
22 Station Road
Cambridge CB1 2JD
United Kingdom
T +44 (0)1223 463500
camb-ed.com

United Nations Girls' Education Initiative
3 United Nations Plaza,
New York, NY 10017
USA
Ungei.org

Information class: Standard

This document is issued for the party which commissioned it and for specific purposes connected with the above-captioned project only. It should not be relied upon by any other party or used for any other purpose.

We accept no responsibility for the consequences of this document being relied upon by any other party, or being used for any other purpose, or containing any error or omission which is due to an error or omission in data supplied to us by other parties.

This document contains confidential information and proprietary intellectual property. It should not be shown to other parties without consent from us and from the party which commissioned it.

Table des matières

Liste des acronymes.....	4
Contexte et vue d'ensemble du processus de planification.....	5
Résultats thématiques.....	6
Économie politique.....	6
Volonté politique.....	6
Responsabilisation.....	7
Relations.....	7
Pouvoir et prise de décision.....	7
Réseaux et coalitions.....	9
Voix.....	10
Expertise de genre.....	10
Voix des communautés et jeunes.....	12
Société.....	12
Normes sociales.....	12
Résistance.....	13
Analyse SWOT.....	13
3.1 Forces.....	13
3.2 Faiblesses.....	13
3.3 Opportunités.....	14
3.4 Menaces.....	14
Analyse des parties prenantes.....	15
Matrice des parties prenantes.....	15
Liste des informateurs clés.....	16
List des documents passés en revue.....	16

Liste des acronymes

APE	Association des parents d'élèves
ASE	Analyse sectorielle de l'éducation
CGS	Comités de gestion scolaire
EPT	Éducation pour Tous
FONGIM	Forum des ONG internationales du Mali
GLE	Groupe local d'éducation
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
ODD	Objectif de développement durable
OSC	Organisation de la société civile
PAPB	Plan d'action pluriannuel budgétisé
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODEC II	Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle de deuxième génération
PSE	Plan sectoriel d'éducation
PTF	Partenaires techniques et financiers
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNESCO-IIPE	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - Institut international de planification de l'éducation

Contexte et vue d'ensemble du processus de planification

Malgré les progrès considérables accomplis au cours des deux décennies écoulées pour satisfaire les engagements mondiaux en vue d'atteindre la parité entre les genres, de nombreux défis subsistent. Les filles d'Afrique subsaharienne restent les plus éloignées de l'égalité en matière d'accès et de réussite scolaire, les facteurs comme la pauvreté et le lieu de résidence aggravant les normes discriminatoires de genre pour exclure les filles de l'éducation (UNESCO, 2022b). Par le biais de l'[Initiative « Priorité à l'égalité » \(Gender at the Centre Initiative \(GCI\)\)](#), un programme qui encourage les ministères de l'Éducation à inscrire l'égalité de genre au cœur de systèmes éducatifs, une étude a été commanditée pour examiner comment l'égalité de genre est intégrée dans la planification du secteur éducatif de 8 pays d'Afrique subsaharienne (Tchad, Mali, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Niger et Sierra Leone). Le rapport de synthèse identifie les exemples de bonnes pratiques, les opportunités et les menaces pour promouvoir des systèmes éducatifs transformateurs de genre (sexotransformateur). Le présent rapport national présente les conclusions de l'analyse du Mali.

L'analyse porte sur le processus de planification sectorielle de l'éducation 2019-2028 pour le Programme Décennal de Développement de l'Éducation et de la Formation Professionnelle de deuxième génération (PRODEC II) du Mali. Elle repose sur quinze entretiens menés avec les parties prenantes du ministère, des organisations de la société civile (OSC), les bailleurs de fonds, les partenaires techniques et les consultants directement impliqués dans le processus.

Le processus du PSE a été dirigé par le ministère de l'Éducation (MEN). Le MEN a mis en place un comité technique pour l'élaboration du PRODEC II composé de 16 membres des trois ministères chargés de l'éducation. Le processus a commencé par l'Analyse Sectorielle de l'Éducation (ASE) en 2017 et l'évaluation ultérieure du précédent PSE(PRODEC). Un plan d'action pluriannuel budgétisé (PAPB) a accompagné le PRODEC II. Il énumère les actions du PRODEC II qui seront mises œuvre au cours des quatre prochaines années et leur affecte un financement. Le premier PAPB a été élaboré durant le processus de planification du PRODEC II.

Le PRODEC II comprend le programme 3 : promouvoir un accès équitable et inclusif à l'éducation pour tous. Pour atteindre cet objectif, sept stratégies sont présentées en détail, dont deux ont clairement mentionné les filles : (i) la prise en compte de l'équité entre les genres dans les bâtiments et les équipements scolaires, et l'affectation des enseignants ; (ii) l'introduction de récompenses pour les filles méritantes. Le Programme 3 du PRODEC II se concentre sur l'équité, en particulier entre les filles et les garçons. Outre les stratégies déjà mentionnées ci-dessus, il prévoit des actions pour maintenir les filles à l'école et des actions contre la violence fondée sur le genre en milieu familial et universitaire. D'autres programmes comportent des préoccupations de genre comme (i) l'élaboration de programmes scolaires inclusifs, bien que les stratégies citées n'expliquent pas

comment, et (ii) l'appui à l'accès des filles à une formation scientifique à travers des incitations.

Les statistiques montrent qu'en 2019 la population totale s'élevait à 19,66 millions d'habitants, dont 51 % de filles et de femmes. En 2017, 48,8 % de la population avait moins de 15 ans. Le pays se place aussi régulièrement en bas du classement des indices mondiaux comme l'Indice de Parité d'Inégalité de Genre (il a réussi à se placer à la 155^{ème} place sur 191 en 2020) qui est un indice composé de la santé, l'autonomisation, la participation économique et la réussite scolaire.

Résultats thématiques

Économie politique

Volonté politique

Le PRODEC II prend en compte les domaines clés mis en évidence dans les politiques de genre du Mali comme la politique nationale de genre et la politique nationale de scolarisation des filles. Les parties prenantes ont convenu qu'il y avait des inégalités fondées sur le genre dans l'éducation, notamment les disparités en matière d'accès et de rétention des filles à l'école. Elles ont aussi souligné qu'il y avait un consensus au sein du ministère de l'Éducation pour travailler en vue d'atteindre l'objectif d'un système éducatif inclusif pour tous. Les parties prenantes du ministère ont approuvé cela en déclarant qu'il n'y avait aucune opposition de la part du personnel du ministère pour offrir des chances égales aux filles. Néanmoins, certaines parties prenantes ont souligné le manque d'engagement envers les questions liées au genre aux niveaux les plus élevés du ministère.

« Certains dirigeants sont dubitatifs envers le genre. Ils n'accordent pas beaucoup d'importance aux questions de genre ». — Mali

L'engagement envers les ODD a encouragé le ministère à s'engager à inclure tous les enfants, y compris les filles. Les partenaires techniques et financiers ont rappelé l'engagement du ministère d'approuver l'ODD pour inviter l'équipe technique à adopter les objectifs d'inclusion et d'égalité et a aussi évoqué une pénalité possible comme le retrait du financement si l'engagement international vers la réalisation de l'ODD n'était pas respecté. Les actions au titre du PRODEC II ne seront pas mises en œuvre si elles ne sont pas financées par un partenaire technique et financier.

Responsabilisation :

Les parties prenantes ont dit que les études de référence de PRODEC II ont guidé l'élaboration du plan. Les recommandations de l'évaluation du Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) présentent des lignes directrices pour l'élaboration du PRODEC II. Elles comprennent la scolarisation des filles, le recrutement de davantage de femmes dans l'enseignement, la nomination de femmes par quota, etc. Ces considérations ont fourni une feuille de route pour les parties prenantes engagées dans l'élaboration du PRODEC II. Parallèlement aux recommandations, d'autres études préparatoires ont aussi été discutées dans les commissions techniques. Les partenaires techniques et financiers, les organisations internationales et les cadres des ministères ont discuté et validé toutes les informations ensemble, définissant le contexte éducatif devant servir de base à la conception du PRODEC II. Les parties prenantes du comité technique ont dit qu'elles avaient suivi les recommandations de ces études de référence.

Les partenaires techniques et financiers ont validé le processus de planification et le document lui-même. Les membres du comité technique ont été identifiés en se basant sur les lignes directrices de l'Institut International de Planification de l'Éducation - Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (IIEP-UNESCO). Les partenaires techniques et financiers ont validé la feuille de route définissant le processus du PRODEC II. Cela donne une crédibilité à la manière et aux personnes qui ont élaboré le PRODEC II. Enfin, le document PRODEC II est approuvé par les partenaires techniques et financiers et validé par les diverses parties soutenant l'éducation au Mali comme le Forum des ONG Internationales du Mali (FONGIM) et la Coalition de l'Éducation pour Tous (EPT) représentant les ONG internationales et nationales. Ceci donne une légitimité au document PRODEC II auprès des organisations qui sont citées comme étant engagées envers le genre.

Relations

Pouvoir et prise de décision

Les parties prenantes du ministère ont déclaré que la décision d'approuver le document a été prise d'un commun accord et que le PRODEC II était très inclusif ; toutefois, les parties prenantes n'ont pas approuvé cette évaluation.

Les membres du comité du Plan d'Action Pluriannuel Budgétisé (PAPB) ont procédé aux choix stratégiques définitifs du plan à un stade ultérieur, où les approches participatives et l'expertise de genre étaient limitées. Le PRODEC II couvre une période de dix ans et comprend de nombreuses stratégies. Le filtrage de ces études et les décisions définitives sur ce qui doit y figurer ont été effectués au niveau du PAPB.

Les stratégies moins prioritaires ne sont pas programmées dans le PAPB qui ne couvre que 4 ans. Le PAPB a été élaboré par le comité du PAPB qui réunit des techniciens de la planification qui ont peu d'expertise en matière de genre et l'approche participative a été limitée. Seul un expert du ministère des Finances ayant une expertise de genre faisait partie du comité.

Les principales consultations se sont tenues à des stades ultérieurs du processus, à un moment où les acteurs majeurs étaient réticents à changer leur copie. L'atelier consultatif au sein des ministères et des partenaires a réuni de nombreuses personnes (80 à 100 environ). Le représentant des ONG a déclaré que les documents ont été communiqués avant la réunion, mais qu'ils n'avaient pas été lus entièrement en raison de leur taille. Le comité technique chargé de l'écriture du document a dirigé les processus consultatifs. Les participants ont déclaré que le comité lui-même était réticent à apporter des changements détaillés. Par exemple, les parties prenantes ont demandé que les questions liées à l'inclusion soient intégrées différemment dans le document, mais cette demande n'a pas été acceptée, car elle aurait exigé de modifier la structure principale du document.

Malgré ces préoccupations sur le genre et l'inclusion, un représentant des ONG a dit que des changements majeurs avaient été faits aux sections préscolaires. Cela a nécessité une stratégie concertée entre les divers acteurs du ministère, des Nations Unies et des ONG pour demander ces changements durant l'atelier. Ils ont décidé de s'asseoir à différents endroits de la salle. Une personne a demandé un changement concernant le préscolaire, quand cela a été repoussé par un membre du comité technique, alors une autre personne a demandé le même changement et une autre personne a appuyé cette demande, et en définitive elles ont réussi à obtenir le changement. Elles ont élaboré une stratégie pour obtenir les changements demandés par différentes personnes représentant différentes organisations portant un message homogène en faveur du changement.

Les représentants des partenaires techniques et financiers ont indiqué que les différentes versions du document avaient été partagées au sein du GLE à des fins de commentaires, mais que « *au bout du compte, ce sont les membres de l'équipe technique qui ont validé la version définitive sans expliquer si les propositions faites avaient été prises en compte ou pas* ».

Les décisions durant le processus de planification ont été prises par le comité technique en consultation avec les directeurs de chaque département engagé. Il est important de noter qu'en raison des questions de communication, les décisions ne sont pas acceptées parfois par le reste de la direction, ce qui peut expliquer les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre (par ex. travaux sur la réforme des enseignants).

Les experts ont tenu des réunions parallèles qui ont été organisées avec les ONG nationales et internationales sur les questions liées au genre pour échanger l'expertise pour la préparation du PRODEC II.

Réseaux et coalitions

Être un membre du personnel respecté et un cadre (parfois même retraité) du MEN est un élément clé pour être membre du comité technique et y avoir du pouvoir. Les partenaires techniques et financiers ont aussi une grande influence en raison de leur financement et certains ont plus d'influence que d'autres en raison de leur rôle dans le Groupe local d'éducation.

Il a été rapporté que les points de vue de certains membres avaient pesé plus d'autres à cause de leur position dans le comité technique du PRODEC II et de leurs années d'expérience. Les parties prenantes ont mis l'accent sur le fait que l'ancienneté et la hiérarchie étaient un facteur essentiel d'influence, plutôt que l'expertise en matière de genre. Les membres du comité sont des personnes-ressources clés du MEN ; ils ont une expérience approfondie du secteur éducatif, ont occupé des postes élevés, ont participé à l'élaboration du PRODEC I et sont en fin de carrière ou retraité. Aucun d'eux n'avait d'expertise de genre. En termes de capacités de genre, le comité technique du PRODEC II comptait 1 femme de l'UNESCO parmi ses 16 membres, laquelle n'était pas présente.

Dans les forums pour discuter du PRODEC II, les parties prenantes ont dit qu'un certain pouvoir était donné aux faits et aux données et par conséquent les institutions qui peuvent commanditer des études peuvent influencer les débats. En conséquence, les membres qui ont des liens et l'expérience des organisations nationales et internationales étaient considérés comme importants au cours des discussions. De même, sur la dimension genre, l'expertise des partenaires techniques et financiers et des Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) a eu une influence beaucoup plus importante au cours des discussions.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été cité comme chef de file de l'éducation en raison de sa direction du Groupe Local d'Éducation (GLE) et son financement du MEN. Un répondant a déclaré que : « *L'UNICEF a accès au cabinet du MEN et au secrétaire permanent pour faire avancer les dossiers* ». Avec l'expert de genre du MEN, les partenaires techniques et financiers ont réussi à influencer le PRODEC II et à intégrer le Programme « *Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous* ».

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont eu une influence énorme sur le contenu du PRODEC II et du PAPB grâce à leur financement. L'importance de l'influence du financement des PTF a été parfois minimisée par le fait qu'elle intervient dans le cadre des accords de partenariat qui suivent les orientations du pays.

Voix

Expertise de genre

L'expertise de genre a été rare au cours du processus de planification. Peu de membres du comité technique avaient de l'expérience dans l'analyse de genre ou avaient suivi des cours ou participé à des ateliers sur le sujet. Certains n'étaient pas très réceptifs aux questions liées au genre.

« Le genre c'est du folklore, il n'y a pas de question de genre dans l'éducation, nous parlons toujours des filles et des garçons » —
Représentant(e) du ministère de l'Éducation citant un membre du comité technique.

Le personnel du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a été consulté à l'échelon décentralisé. Les personnes interrogées ont dit que ces membres du personnel n'avaient pas non plus de formation spécifique de genre. À chaque échelon décentralisé (AE et CAP), il y a des points focaux de scolarisation des filles. Bien que ces points focaux manquent de l'expertise de genre nécessaire pour éclairer le processus de planification, ils peuvent avoir une certaine connaissance de la réalité du terrain. Toutefois, ils n'ont pas été impliqués dans l'élaboration du PRODEC II.

Un expert de genre du ministère de l'Économie et des Finances, formé par l'IIPÉ/UNESCO, a soutenu l'élaboration du PAPB. Il a aidé le ministère à intégrer l'activité sensible au genre dans le plan, à élaborer des indicateurs sensibles au genre et à mesurer le budget affecté au genre. Il a considéré que le MEN était loin d'être un chef de file sur ces questions.

Les partenaires techniques et financiers et les ONG n'ont pas nommé d'expert de genre pour contribuer à l'élaboration du processus. Ils se sont reposés sur leur personnel et ont appelé leurs experts de genre régionaux, si nécessaire. Il n'y a eu aucune mention d'un expert de genre appuyant le processus venant d'une autre organisation que le gouvernement, mais il a été généralement reconnu que le personnel des ONGI et des partenaires techniques et financiers connaissait bien les questions liées au genre. L'expertise de genre n'a pas toujours été sollicitée dans les processus de planification. Les deux experts de genre du ministère avaient un rang suffisant pour être invités à l'élaboration du PRODEC II. Seul un expert a participé activement, tandis que l'autre n'a assisté qu'à l'atelier consultatif. La préférence a été donnée à la personne chargée de la scolarisation des filles plutôt qu'à celle chargée du genre.

La dimension genre a été considérée comme quelque chose qui dépassait l'éducation et par conséquent du PRODEC II. Les répondants ont déclaré que la

présence des experts de genre dans les ateliers provoque des remarques comme : « *Vous allez commencer avec vos problèmes de genre* », rejetant la dimension genre. L'approche de genre est mal comprise, qui est souvent vue comme « les femmes s'opposent aux hommes » comme l'a déclaré un responsable du ministère.

« On a demandé aux experts de genre de se taire en leur rappelant qu'il y avait des questions plus urgentes que le genre seulement » —
Représentant(e) des PTF, Mali

La discussion s'est limitée aux aspects liés à la scolarisation des filles. Les commissions thématiques du GLE ont été un moyen de préparer et de discuter du PRODEC. Les experts de genre ont participé à la commission technique 3 sur l'accès équitable et inclusif,¹ mais pas les autres commissions. Peu de discussions ont eu lieu dans d'autres commissions que celles sur l'accès à une éducation de qualité pour tous. Par exemple, les questions liées au genre n'ont pas été discutées dans le comité thématique sur les enseignants où les problèmes de gestion de carrière, de qualité, etc. ont été au premier plan.

Durant les ateliers consultatifs, les discussions sur le genre ont été limitées et aucune décision majeure n'a été prise. Un représentant des ONG a renforcé cette déclaration : « *Personne n'a semblé très virulent sur les questions de genre* ».

Bien que l'expertise de genre ait été limitée lors de l'élaboration du PRODEC II, la plupart des parties prenantes interrogées ont semblé satisfaites du programme 3 de PRODEC II et ont souligné qu'elles avaient été écoutées sur la dimension genre. Certaines propositions avancées ont aussi été incluses comme le suivi de la violence contre les enfants à l'échelon décentralisé.

Les parties prenantes moins engagées envers le genre ont aussi approuvé cette affirmation en déclarant que les experts de genre avaient été écoutés parce que leurs demandes avaient été incluses dans le PRODEC II. Citons parmi les actions concrètes incluses : « La construction de latrines séparées, de rampes d'accès, etc. » Cependant, un responsable du ministère a dit que les experts de genre diraient qu'ils n'avaient pas été écoutés parce que : « *ils en veulent toujours plus alors qu'il faut négocier* ».

¹Groupe 1 : Améliorer l'efficacité interne et externe, Groupe 2 : Améliorer la formation et la gestion des enseignants, Groupe 3 : Promouvoir l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous, Groupe 4 : Renforcer la gouvernance sectorielle

Voix des communautés et des jeunes

Les communautés et les jeunes ont assisté à une présentation du PRODEC II à un stage ultérieur où la possibilité d'influence était limitée. Les Comités de Gestion Scolaire (CGS), l'Association des Parents d'Élèves (APE) et les conseillers éducatifs à l'échelon municipal ont assisté à l'atelier de présentation de PRODEC II à l'échelon décentralisé.

Les élèves et les jeunes ont été impliqués à la fin du processus par le biais de leurs syndicats qui ont été invités à l'atelier de présentation du PRODEC II à l'échelon central. De plus, certaines études préparatoires pour PRODEC II, en particulier l'étude de genre, ont organisé des consultations avec des représentants des autorités locales, des directeurs d'école et des filles.

En dehors de cela, aucune personne interrogée n'a mentionné de consultation avec les jeunes et les communautés durant le processus.

Société

Normes sociales

Bien que les parties prenantes du ministère aient dit que les normes sociales peuvent être discutées sans résistance au sein du ministère de l'Éducation, ce n'est pas ce que d'autres ont dit sur ces questions complexes.

Les normes sociales ont été discutées en relation avec le programme de scolarisation des filles du PRODEC II. En général, les normes sociales sont considérées comme contribuant aux inégalités d'accès et de rétention des filles dans l'éducation. Cela dit, d'autres facteurs ont été souvent cités comme étant plus importants pour limiter l'accès à l'école, comme la pauvreté, et l'impact des normes sociales a souvent été minimisé.

Malgré des rapports indiquant que des discussions sur les normes sociales ont lieu au sein du MEN, les considérations sur les normes sociales comme des obstacles à l'éducation des filles et sur la façon de les surmonter ne sont pas traitées dans le PRODEC II. Les répondants ont justifié cette omission par le fait que le PRODEC II peut donner une orientation, mais ne peut pas à lui seul être le moteur du changement des normes sociales. Ceci traduit un manque de compréhension des normes sociales dans l'éducation. Le changement des normes sociales était considéré comme un élément de l'approche communautaire et des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la forte résistance des communautés et, en soi extérieur au secteur éducatif.

Pour d'autres, les parties prenantes extérieures au ministère, la question des normes sociales semble être une question sensible liée aux traditions coutumières,

culturelles et religieuses. La racine culturelle est si forte que selon un répondant : « même ceux qui en parlent ne sont pas toujours convaincus de ce qu'ils disent. »

Les institutions religieuses ont été invitées pour consultation. Cependant, certaines parties prenantes ont dit que les conflits et l'instabilité politique de ces dernières années avaient rendu le débat religieux qui inclut les normes sociales très difficile. Il existe des groupes religieux radicaux qui rejettent l'éducation ordinaire et les institutions religieuses qui lui sont favorables sont très attentives à son contenu en relation avec la sexualité ou les discussions sur l'âge du mariage. Le pouvoir de ces groupes est important, et il a été noté qu'ils ont la capacité de mener des campagnes médiatiques pour lancer une protestation, arrêter une réforme et renverser des personnes à des postes élevés au sein du MEN.

Il faut établir une distinction entre ce qui est validé au niveau technique et ce qui est validé au niveau politique. Le PRODEC II est une forme de validation politique. La validation politique des mesures qui change les normes sociales est plus difficile. Pour faciliter cela, un engagement fort est nécessaire aux niveaux ministériels et gouvernemental pour faire avancer les questions liées au genre. Cependant, il semble que cela n'a pas eu lieu durant PRODEC II.

Résistance

Comme noté ci-dessus sur la discussion sur les normes sociales, il y a une résistance culturelle et religieuse importante pour faire avancer les normes sociales dans l'éducation.

Il y a aussi une résistance technique ou une inertie, car l'expertise de genre est faible au sein du ministère et la préoccupation sur le genre dans l'éducation n'est pas bien comprise et par conséquent il n'y a pas d'engagement réel.

Analyse SWOT

3.1 Forces

Des données ventilées et des études de genre étaient disponibles et ont été utilisées pour éclairer l'élaboration du PRODEC II et appuyer les discussions concernant les questions liées au genre et leur inclusion dans le document. Quoique peu nombreux, les experts nationaux de genre au niveau des ministères et des partenaires techniques et financiers, y compris les ONG nationales et internationales, existent, ont été inclus dans la discussion sur les questions de genre et ont pu contribuer à l'intégration d'un Programme 3 spécifique sur l'équité et l'inclusion dans le PRODEC II. Le processus de planification a organisé différents ateliers pour présenter le document et pour que le PRODEC II soit partagé largement.

3.2 Faiblesses

L'implication des parties prenantes a inclus certaines consultations, mais elles ont eu lieu seulement à un stade ultérieur et sur des documents avancés, dans lesquels peu de changements ont été acceptés.

Le processus pour demander des modifications du document était difficile et l'équipe technique qui a écrit le document et qui a dirigé le processus consultatif était réticente à effectuer des changements.

Aucun compte n'a été rendu aux parties prenantes pour savoir si une recommandation sur le document a été intégrée dans le document définitif ni où et pourquoi.

Aucune donnée probante n'indique qu'une personne clé ou une coalition a joué le rôle de champion pour l'avancement du genre au cours du processus ; et par conséquent, le Programme 3 n'a introduit que quelques actions mineures en soutien à la scolarisation des filles. Il n'y a eu aucune discussion et ni modification majeure aux propositions du plan concernant le genre ; ceci contraste avec le niveau de discussion et de changements effectués pour s'assurer d'une forte inclusion du préscolaire.

Le processus participatif a encouragé la consultation, mais la discussion sur l'équité entre les genres est restée largement interne au ministère.

L'expertise de genre a été rare, et la participation a été limitée, car les principaux experts ne faisaient pas partie du comité technique le plus influent et on leur a demandé de se taire quand ils assistaient à d'autres ateliers.

Quand les données et les statistiques sont disponibles, il est nécessaire que quelqu'un ou qu'une organisation s'en empare et les défendent durant divers ateliers.

3.3 Opportunités

Bien que les données sur la participation des filles dans les écoles existent au Mali depuis de nombreuses années, l'UNESCO prévoit de les renforcer avec une autre collecte de données sur le genre. Les parties prenantes ont aussi mentionné la nécessité de cartographier les initiatives de genre et de tirer parti de tous les projets qui se portent sur la scolarisation des filles pour savoir ce qui marche (kit menstruel ou fourniture d'un vélo ou d'une bourse d'études, etc.) pour aider la programmation d'initiatives de genre fondées sur des données probantes. Les opportunités de recherche comme celles-ci pourraient aider les experts de genre à mieux se positionner pour plaider pour que le prochain Plan sectoriel d'éducation accorde plus d'attention à la transformation de genre.

Étant donné la frustration et les défis rencontrés par ceux qui ont été consultés tardivement lors du processus et dont les points de vue n'ont pas été abordés de manière adéquate dans le plan, il existe une opportunité de s'assurer que la planification future implique les parties prenantes plus tôt et de manière plus inclusive.

Les parties prenantes n'ont pas formé stratégiquement une coalition pour faire avancer l'équité entre les genres, stratégie qui a été employée avec succès pour faire avancer la prise en compte du niveau préscolaire au sein du PRODEC II.

Les parties prenantes qui sont essentielles pour assurer l'éducation à l'échelon local n'ont pas été impliquées. En particulier, les autorités locales (par ex. le maire) qui ont leurs propres plans d'éducation à l'échelon local, qui ont des commissions éducatives et qui sont aussi chargées d'autres domaines qui peuvent avoir un impact sur la scolarisation peuvent contribuer à une meilleure mise en œuvre du PRODEC II.

Le manque de budget est une menace pour la mise en œuvre du PRODEC II. Le budget est affecté presque exclusivement aux frais de fonctionnement, notamment les salaires. Les actions au titre du PRODEC II, surtout les quelques actions en soutien à l'égalité de genre, ne seront pas mises en œuvre si ce n'est par un PTF.

La résistance au débat sur les normes sociales parmi les chefs religieux est une menace pour l'avancement des discussions sur l'impact de ces normes sur les enfants.

Le conflit et la crise politique ont rendu la collecte des données plus difficiles, comme les études préparatoires.

Analyse des parties prenantes

Matrice des parties prenantes

Influence / pouvoir

Élevé

<p>Observateurs influents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement / ministres, • Équipe technique du PRODEC II ; • Équipe technique du PAPB. 	<p>Acteurs clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires techniques et financiers : UNICEF, UNESCO ; • Audit de genre du MEN.
	<p>Acteurs clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres partenaires techniques et financiers ; • ONG nationales et internationales.

Faible

Élevé

Engagement pour un changement systémique transformateur de genre : les parties prenantes qui avaient une grande influence sur l'élaboration de PRODEC II n'étaient pas celles qui étaient le plus engagées en faveur de l'égalité de genre dans l'éducation. Les partenaires techniques et financiers et les experts de genre du MEN ont influencé la discussion concernant l'égalité de genre individuellement. Cependant, ils n'ont pas formé de coalition pour défendre l'égalité de genre, qui est une stratégie gagnante pour influencer le débat.

Liste des informateurs clés

<p>Ministère</p>	<p>MAIGA N'Deye Batio SENE, conseiller technique genre, ministère de l'Éducation</p> <p>Mme Bodo SOUMARE DOUCOURE, chef de la division de l'éducation des filles, ministère de l'Éducation</p> <p>Mme Fatoumata CISSE, ancienne conseillère de genre, actuellement directrice de l'éducation non formelle, ministère de l'Éducation</p> <p>M. Ismaila BERTHE, conseiller technique, ministère de l'Éducation</p> <p>Tiéoulé DIARRA, direction de la statistique et de la planification (CPS), ministère de l'Éducation</p> <p>Mariam Maïga, direction de la statistique et de la planification (CPS), ministère de l'Éducation</p> <p>Sidy DIALLO, direction générale du budget, ministère de l'Économie et des Finances</p>
<p>OSC</p>	<p>NAPARE Magnine DIARRA, coordonnatrice FAWE Mali, responsable GCI au Mali</p> <p>Lazare Charle DJIBODE, directeur de programme, Plan International</p> <p>Fily DIALLO, expert de genre, Plan International</p> <p>Daouda COULIBALY, spécialiste de l'éducation, Plan International</p> <p>Sandrine TEMBELY, coordonnatrice FONGIM</p>
<p>Partenaires techniques et financier</p>	<p>Olivier KI-ZERBO, chef du portefeuille de l'éducation, Union européenne</p> <p>Amadou GUTEYE, assistante de recherche, UNESCO Mali</p> <p>Saip SY, gestionnaire de programme éducation, UNESCO Mali</p>

Liste des documents passés en revue

1. Ministère de l'Éducation Nationale, Aide-Mémoire, Revue conjointe du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle 2019, juin 2019.
2. République du Mali, Analyse du secteur de l'éducation, juin 2017.
3. Ministère de l'Éducation Nationale, Programme Décennal de Développement de l'éducation et de la Formation Professionnelle deuxième génération (PRO)